



## Conditions générales des cours annuels adultes 2022-2023

### Inscriptions :

- L'inscription s'effectue en ligne sur notre site [www.labulledair.ch](http://www.labulledair.ch). **L'inscription est valable pour toute l'année scolaire.**
- Aucune inscription par téléphone ou par messagerie n'est possible.
- L'inscription **ne se reconduit pas** automatiquement d'une année à l'autre.
- Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année dans la mesure des places disponibles.
- L'inscription devient définitive dès réception du bulletin d'inscription par le secrétariat.
- Le secrétariat confirme toute réception d'inscription par email.
- Tout défaut de paiement peut entraîner l'annulation de l'inscription par la Bulle d'Air.

### Modalités de paiement

- Le paiement des cours peut s'effectuer de manière échelonnée, jusqu'à 6 fois, et se précise sur le bulletin d'inscription.
- **Les paiements échelonnés s'effectuent à 1 mois d'intervalle** les uns des autres.
- La totalité de l'écolage est due à la fin de l'année scolaire.

### Tarifs des cours

- Les tarifs des cours en vigueur figurent dans le programme ainsi que sur le site Internet. En cas d'inscription en cours d'année, le prix est dégressif.

### Réductions et rabais

- Un rabais de **5 % est accordé aux membres de la famille d'un élève déjà inscrit ou dès la deuxième inscription pour le même élève.**

## Condition de désistement

- Tout désistement doit être annoncé uniquement **par écrit**.
- Pour les **élèves instrumentistes en première année**, le désistement est possible tout au long de l'année. Les cours sont dus jusqu'à la date du désistement, majorés de **CHF 100.- de frais administratifs**.
- Pour les **élèves instrumentistes dès la deuxième année**, les conditions sont les suivantes :
  - Pour les désistements **avant le 31 décembre 2022**, les cours sont dus jusqu'à la date du désistement, majorés de **CHF 100.- de frais administratifs**.
  - Pour les désistements **à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023**, l'écolage annuel est dû intégralement.



## Changement de situation

Tout changement de coordonnées (adresse électronique, téléphone, adresse privée, etc.) est à annoncer au secrétariat dans les plus brefs délais.

## Absences

Toute absence d'un élève – quel qu'en soit le motif – est à signaler au secrétariat avant le cours.

**Aucun remboursement n'est effectué en cas d'absence du participant**, sauf sur présentation d'un certificat médical pour l'élève justifiant une absence supérieure à 4 cours. Dans ce cas, il sera retenu **CHF 100.- de frais administratifs**.

## Membres de l'association la Bulle d'Air

Chaque personne désireuse de s'impliquer dans l'association de la Bulle d'Air peut en devenir membre en présentant une demande avec le formulaire disponible sur le site internet.

## Assurances

Les élèves doivent être au bénéfice d'une assurance accident et d'une assurance Responsabilité Civile.

## Vacances et jours fériés

Les cours annuels n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires en vigueur dans le canton de Genève, ni pendant les jours fériés officiels (Jeûne genevois ou Jeûne fédéral, 1er mai, jeudi de l'Ascension, lundi de Pentecôte).

## Calendrier des vacances de la Bulle d'Air (Genève et Vaud)

**Début des cours** : 12 septembre 2022

**Vacances d'octobre** : du 24 au 30 octobre 2022

**Vacances de Noël** : du 19 décembre 2022 au 8 janvier 2023\*

**Vacances de février** : du 20 au 26 février 2023

**Vacances de Pâques** : du 07 au 23 avril 2023

**Fin des cours** : 18 juin 2023 \*

Les cours n'auront pas lieu les 18 et 19 mai (Ascension) et le 29 mai 2023 (Pentecôte).

**\*Attention, les vacances de la Bulle d'Air commencent avant les vacances scolaires.**